

# Rapport annuel 2023

concernant

la perception, la gestion et l'utilisation de la taxe d'élimination anticipée (TEA) sur les emballages en verre pour boissons

---

<b>Version:</b>	1.0
<b>Statut:</b>	approuvé
<b>Date:</b>	13 septembre 2024

---

## Sommaire

Préambule.....	3
1. Perception et utilisation de la taxe .....	3
1.1. Recettes et rétrocessions .....	3
1.2. Utilisation .....	4
1.2.1. Collecte du verre usagé.....	4
1.2.2. Activités d'information.....	6
1.2.3. Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités .....	8
2. Rapport financier .....	9
2.1. Bilan.....	9
2.2. Compte du fonds .....	10
2.3. Annexe aux comptes annuels 2023 .....	11
2.4. Rapport de l'organe de révision.....	13
3. Séries temporelles.....	15
3.1. Recettes nettes de la TEA.....	15
3.2. Tarif de l'indemnité standard .....	16
3.3. Quantité collectée .....	17
3.4. Types de collecte et de valorisation .....	18
3.5. Utilisation des moyens.....	19

## Préambule

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, une taxe d'élimination anticipée est prélevée sur les emballages en verre pour boissons. L'ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB, RS 814.621) règle la remise et la reprise de ces emballages destinés à l'utilisation en Suisse, ainsi que le financement de l'élimination de ceux-ci. Les producteurs qui remettent des emballages en verre vides pour boissons destinés à l'utilisation en Suisse ainsi que les importateurs qui importent de tels emballages doivent verser une taxe d'élimination anticipée (TEA) à une organisation mandatée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Désignée par l'OFEV, ATAG Organisations économiques SA est l'organisation mandatée pour exécuter le contrat sous la marque «VetroSwiss». Le propriétaire de la marque «VetroSwiss» est la Confédération suisse. L'organisation mandatée s'est vu confier l'exécution de cette mission par l'OFEV en accord avec la loi fédérale sur les marchés publics (LMP).

Dans le cadre de ce mandat, l'organisation mandatée est considérée comme une autorité au sens de l'art. 1, al. 2, let. e de la loi fédérale sur la procédure administrative (LPA, RS 172.021) et est soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'organisation mandatée rend compte régulièrement à l'OFEV de la perception, de la gestion et de l'utilisation de la taxe d'élimination anticipée (rapports trimestriels). L'organisation mandatée doit remettre chaque année à son mandant, pour approbation, un concept et un budget pour les activités prévues l'année civile suivante. Toutes les utilisations de la taxe sont soumises à l'approbation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

## 1. Perception et utilisation de la taxe

### 1.1. Recettes et rétrocessions

Les recettes de la taxe d'élimination anticipée (TEA), qui ont totalisé 33,4 millions de CHF en 2023, étaient inférieures de quelque 6,1 % à celles de l'année précédente. Le montant des rétrocessions de la TEA sur les exportations, de 2,0 millions de CHF, était supérieur à celui de l'année précédente (8,7 %). Les recettes nettes de la TEA étaient de près de 31,4 millions de CHF et donc en recul de -6,9 % par rapport à l'année précédente.

	<b>2023</b> (CHF)	<b>2022</b> (CHF)
Recettes brutes TEA <sup>1)</sup>	33'360'898	35'522'344
Rétrocessions TEA sur les exportations	-2'020'719	-1'859'693
<b>Recettes nettes TEA</b>	<b>31'340'179</b>	<b>33'662'650</b>

1) Valeurs corrigées de l'année précédente.

Les montants de la taxe d'élimination anticipée sur les emballages en verre pour boissons (TEA) selon l'art. 9 de l'ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB) sont restés inchangés par rapport à l'année précédente et sont les suivants, par emballage:

- 2 centimes (contenance de 0,09 à 0,33 litre compris)
- 4 centimes (contenance de 0,33 à 0,60 litre compris)
- 6 centimes (contenance de plus de 0,60 litre)

La répartition pour l'année 2023 se présente comme suit:

	2023	
	(Pièces)	(CHF)
<b>Total fabrication et importations</b>	<b>902'417'815</b>	<b>33'360'898</b>
<i>Contenance 0,09 - 0,33 litres</i>	<i>451'170'829</i>	<i>9'023'417</i>
<i>Contenance &gt;0,33 - 0,60 litres</i>	<i>136'866'870</i>	<i>5'474'675</i>
<i>Contenance &gt;0,60 litres</i>	<i>314'380'115</i>	<i>18'862'807</i>
<b>Total rétrocessions</b>	<b>56'724'940</b>	<b>2'020'719</b>
<i>Contenance 0,09 - 0,33 litres</i>	<i>24'105'496</i>	<i>482'110</i>
<i>Contenance &gt;0,33 - 0,60 litres</i>	<i>20'927'881</i>	<i>837'115</i>
<i>Contenance &gt;0,60 litres</i>	<i>11'691'563</i>	<i>701'494</i>

## 1.2. Utilisation

### 1.2.1. Collecte du verre usagé

La quantité de verre usagé indemnisé a atteint 357'043 tonnes en 2023. Près de 70 % de cette quantité a été collectée triée et près de 30 % non triée. La quantité de verre récolté entier est restée à un niveau comparable à celui de l'année précédente et représente près d'un demi pour cent. Par rapport à l'année précédente, on constate une baisse de près de 11'560 tonnes (-3,1 %) de la quantité de verre usagé collecté.

Type de collecte	Type de valorisation	Taux de rétrocession (%)	2023		2022	
			(Tonnes)	(%)	(Tonnes)	(%)
Verre entier	Réutilisation comme bouteille pour boisson	100%	1'605	0.4%	1'836	0.5%
	Production de verre neuf (toutes les fractions)	100%	221'458	62.0%	230'245	62.5%
Tessons triés	Production de produits à haute valeur écologiques (tessons verts)	100%	27'183	7.6%	26'893	7.3%
	Production de verre neuf (seulement bouteilles vertes) ou de produits écologiques	60%	106'637	29.9%	109'495	29.7%
Tessons non triés	Autres utilisations (p.ex. produit de substitution du sable)	20%	160	0.0%	135	0.0%
	<b>Total <sup>1)</sup></b>		<b>357'043</b>	<b>100%</b>	<b>368'604</b>	<b>100%</b>

<sup>1)</sup> Valeurs corrigées de l'année précédente.

### Taux de rétrocession (clé de répartition)

L'indemnisation varie en fonction du type de collecte et de valorisation du verre usagé. Cette tarification différenciée est destinée à promouvoir une valorisation à haute valeur. La clé de répartition suivante est appliquée depuis 2009:

Type de collecte	Type de valorisation	Taux de rétrocession (%)
Verre entier	Réutilisation comme bouteille pour boisson	100%
	Production de verre neuf (toutes les fractions)	100%
Tessons triés	Tessons blancs et bruns pour la production de verre neuf	100%
	Tessons verts pour la production de produits écologiques	100%
Tessons non triés	Production de verre neuf (possible seulement pour des bouteilles vertes) ou de produits écologiques	60%
	Autres utilisations (p.ex. produit de substitution du sable)	20%

### Tarif de l'indemnité standard

Le système de la taxe d'élimination anticipée est basé sur le principe de la redistribution directe. Les recettes d'une année civile sont utilisées pour indemniser la quantité de verre usagé collectée la même année. Afin de pouvoir définir un taux d'indemnisation fixe pour 2 à 3 ans et garantir le versement des indemnités correspondantes, VetroSwiss dispose, depuis 2016, d'une réserve de fluctuation dans le fonds.

Compte tenu du capital du fonds au 31 décembre 2022 et sur la base des recettes d'exploitation et de la quantité de verre usagé à indemniser, le tarif de l'indemnité standard (taux de rétrocession de 100 %) a été réduit de CHF 2.00 (hors TVA) et passe à CHF 96.00 (hors TVA) par tonne.

Type de collecte	Taux de rétrocession (%)	Quantité 2023 (Tonnes)	Tarif de l'indemnité (CHF)	Indemnité 2023 (CHF)
Verre entier	100%	1'605	96.00	154'114
Tessons triés	100%	248'641	96.00	23'869'505
Tessons non triés	60%	106'637	57.60	6'142'284
	20%	160	19.20	3'074
<b>Total</b>		<b>357'043</b>		<b>30'168'977</b>

## Répartition par catégorie de destinataire

	Quantité 2023 (Tonnes)	Part (%)	Indemnité 2023 (CHF)
Communes	146'559	41%	12'383'792
Périmètres	104'022	29%	8'789'549
Entreprises de valorisation/transporteurs	101'713	28%	8'594'399
Entreprises	4'749	1%	401'238
<b>Total</b>	<b>357'043</b>	<b>100%</b>	<b>30'168'977</b>

## Charges

	2023 (CHF)	2022 (CHF)
<b>Collecte du verre usagé</b>	<b>30'171'807</b>	<b>31'841'373</b>

<sup>1)</sup> y compris les corrections de l'année précédente.

### 1.2.2. Activités d'information

Dans sa communication, VetroSwiss met l'accent sur deux groupes cibles. D'une part, elle s'adresse à des organisations et des institutions pour la garantie d'un processus efficace et conforme aux prescriptions de recyclage du verre usagé. Cela comprend des communes, des périmètres, d'autres collecteurs de verre usagé, ainsi que des entreprises de valorisation du verre. D'autre part, le grand public est sensibilisé, au moyen de campagnes ciblées, à des aspects spécifiques du recyclage du verre.

### Information et échanges avec des organisations impliquées

#### Manifestations et publications

En 2023, la verrerie Vetropack SA à Saint-Prex et MISAPOR AG à Dagmersellen ont accueilli 15 visites guidées. Les 154 participants ont pu voir sur place comment de nouvelles bouteilles et du verre cellulaire sont produits à partir du verre usagé récolté. En novembre 2023 VetroSwiss a publié la 22<sup>ème</sup> édition de Courrier Bouteille dans les trois langues du pays, avec un tirage total de 9'000 exemplaires.

#### **Sensibilisation du grand public**

Dans le cadre de la campagne «Seul un tri correct permet un recyclage correct», la population de l'ensemble de la Suisse a été sensibilisée à la collecte du verre usagé au moyen de nouveaux sujets:

- Campagne d'affiches à Noël

Trier après les fêtes: en décembre 2022, des sujets liés à Noël ont été placés à proximité de grands centres commerciaux ainsi que dans de centres-villes de toute la Suisse.

- Affiches dans les remontées mécaniques

Dans les régions touristiques, ces affiches ont touché plus de 20 millions de personnes. Les affiches étaient visibles dans 50 remontées mécaniques, de l'hiver 2022 à l'automne 2023.

- Annonces dans «Swiss Snowsports»

Afin de ne pas oublier le recyclage sur les pistes et lors de l'après-ski, Vetro-Swiss était présente dans le magazine. Une annonce en allemand et une autre en français étaient placées dans quatre éditions de cette revue spécialisée bilingue.

- Campagne cycliste

Après l'expérience positive de l'année précédente, la campagne cycliste a été mise en œuvre dans les villes de Lucerne et de Thoune, en été 2023. En collaboration avec une entreprise utilisant des box à vélos comme surface publicitaire, 140 box ont été déplacés à travers ces deux villes.

- Cinémas en plein air

En juillet et en août 2023, un spot publicitaire a été diffusé dans dix cinémas en plein air dans toute la Suisse. Ce spot a permis de toucher quelque 2 millions de spectatrices et de spectateurs.

## Affiliations

Les affiliations sont conclues d'entente avec le mandant. Ce dernier peut demander une proposition séparée, comprenant un concept de l'organisation correspondante. VetroSwiss est membre des associations «Communauté d'intérêt pour un monde propre (IGSU)» et «Swiss Recycle». VetroSwiss est représentée dans les organes de ces deux organisations. On trouvera des informations détaillées sur celles-ci dans leurs sites Internet ([www.igsu.ch](http://www.igsu.ch), [www.swissrecycle.ch](http://www.swissrecycle.ch)).

L'affiliation à ces deux organisations permet à VetroSwiss de profiter de synergies avec d'autres organisations de recyclage, ce qui a un effet positif sur les coûts et l'efficacité.

Par ailleurs, VetroSwiss est également membre des organisations suivantes:

- Organisation Infrastructures communales (OIC)
- Communauté de travail de la branche suisse des boissons (ASG)
- Association suisse pour les emballages de boissons respectueux de l'environnement (SVUG)

VetroSwiss entretient ces affiliations dans la perspective d'échanges avec le secteur et avec la politique ainsi qu'avec d'autres organisations de recyclage, afin de rester informée de l'évolution du marché et des objets politiques pertinents pour la réalisation du mandat relatif à la taxe d'élimination anticipée.

## Charges

Conformément aux dispositions de l'ordonnance, les coûts des activités d'information ne doivent pas dépasser 10 % des recettes annuelles de la taxe. Les coûts présentés comprennent toutes les contributions annuelles et liées à des projets d'organisations, les coûts de tiers ainsi que les prestations propres de l'organisation mandatée.

	2023		2022	
	(CHF)	% <sup>1)</sup>	(CHF)	% <sup>1)</sup>
<b>Activités d'information</b>	<b>1'152'849</b>	<b>4%</b>	<b>1'126'918</b>	<b>3%</b>

<sup>1)</sup> Part aux recettes brutes de la TEA.

### 1.2.3. Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités

Conformément aux dispositions de l'ordonnance, les propres activités de VetroSwiss sont payées par les recettes issues de la taxe.

## Charges

	2023	2022
	(CHF)	(CHF)
<b>Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités</b>	<b>1'039'173</b>	<b>1'072'568</b>
Coûts administratifs	897'518	877'983
Coûts d'exploitation, projets et autres activités	140'402	169'741
Gain/perte financier	1'252	40'548



## 2. Rapport financier

### 2.1. Bilan

(Version courte)

	31.12.2023 (CHF)	31.12.2022 (CHF)
<b>ACTIFS</b>		
Liquidités (y c. compte courant OFEV)	18'578'562	16'616'257
Créances de livraisons et de prestations	15'814'534	21'386'985
Corrections de valeurs de créances de livraisons et de prestations	-795'086	-780'086
Autres créances à court terme	2'103'097	1'141'042
Comptes de régularisation actifs	-	-
<b>Total actifs circulants</b>	<b>35'701'107</b>	<b>38'364'198</b>
<b>Total ACTIFS</b>	<b>35'701'107</b>	<b>38'364'198</b>
<b>PASSIFS</b>		
Engagements de livraisons et de prestations	30'317'336	31'943'823
Comptes de régularisation passifs	7'449	664
Provisions à court terme	-	-
<b>Total engagements à court terme</b>	<b>30'324'785</b>	<b>31'944'488</b>
Avoir du fonds au 1.1	6'419'710	6'830'501
Augmentation/diminution	-1'043'387	-410'791
<b>Avoir du fonds au 31.12</b>	<b>5'376'322</b>	<b>6'419'710</b>
<b>Total PASSIFS</b>	<b>35'701'107</b>	<b>38'364'198</b>

## 2.2. Compte du fonds

(structuré par activités)

	<b>2023</b> (CHF)	<b>2022</b> (CHF)
Recettes TEA	33'360'898	35'522'344
Rétrocessions TEA sur les exportations	-2'020'719	-1'859'693
Pertes sur débiteurs/variation du ducroire/frais et intérêts pour encaissements	-22'242	-69'259
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>31'317'937</b>	<b>33'593'391</b>
Collecte du verre usagé	-30'171'807	-31'841'373
Activités d'information	-1'152'849	-1'126'918
Coûts administratifs	-897'518	-877'983
Coûts d'exploitation, projets et autres activités	-140'402	-156'195
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-32'362'577</b>	<b>-34'002'469</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>1'252</b>	<b>-1'713</b>
<b>Augmentation/diminution du fonds</b>	<b>-1'043'387</b>	<b>-410'791</b>

## 2.3. Annexe aux comptes annuels 2023

### I. Entreprise, forme juridique et siège

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a chargé ATAG Organisations économiques SA (AWO), en tant qu'organisation privée au sens de paragraphe 4, art. 15 de l'Ordonnance sur les emballages pour boissons, de la perception, de la gestion et de l'utilisation de la taxe d'élimination anticipée sur les emballages en verre pour boissons (TEA). L'AWO a son siège à Berne et exécute les tâches qui lui sont confiées sous le nom de marque «VetroSwiss», sur mandat de l'OFEV. VetroSwiss elle-même n'emploie pas directement de collaborateurs.

### II. Principes comptables et d'évaluation

Les présents comptes annuels ont été établis selon les dispositions du droit suisse, en particulier selon les articles ayant trait à la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du droit des obligations (art. 957 à 962 CO), ainsi qu'en accord ou en respectant les exigences selon le contrat du 10/27 décembre 2021 entre l'Office fédéral de l'environnement OFEV et ATAG Organisations Economiques SA.

Les principaux postes des états financiers sont comptabilisés comme suit.

#### Titres

Conformément au contrat, aucun placement financier de liquidités excédentaires n'est autorisé.

### III. Notes relatives aux comptes annuels

#### Liquidités

	per 31.12.2023	per 31.12.2022
Banque cantonale de Berne / compte courant	1'128'562.22	166'257.05
Compte courant OFEV	17'450'000.00	16'450'000.00
<b>Total</b>	<b>18'578'562.22</b>	<b>16'616'257.05</b>

#### Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services comprennent principalement les factures de la TEA sur les emballages en verre pour boissons (TEA) du quatrième trimestre 2023 d'un montant de CHF 15'814'534.28 (année précédente: CHF 21'386'984.93).

#### Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme comprennent principalement le remboursement de l'impôt anticipé de CHF 713.10 (année précédente : CHF 0.00) ainsi que le crédit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de CHF 2'102'383.80 (année précédente : CHF 1'141'041.70) des décomptes du deuxième et du quatrième trimestre 2023.

***Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services***

*Les dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services à la fin de l'exercice comprennent principalement des engagements en relation avec des prestations de service impayées pour la publicité et la communication.*

***Comptes de régularisation passifs***

Les comptes de régularisation passifs contiennent des engagements qui ne seront compensés qu'au cours du nouvel exercice.

**IV. Événements importants après la date du bilan**

Aucun événement important susceptible d'altérer la pertinence des comptes annuels 2023 ou qui aurait dû être présenté ici n'est survenu après la date de clôture du bilan.

## 2.4. Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young AG  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11  
www.ey.com/fr\_ch

A la mandatée pour la

**Perception, gestion et utilisation de la taxe d'élimination anticipée (TEA) sur les emballages en verre pour boissons de VetroSwiss**

Berne, le 8 août 2024

### Rapport de l'auditeur indépendant

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de VetroSwiss, comprenant le bilan au 31 décembre 2023 et le compte du fonds pour l'exercice clos à cette date y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers ci-joints («2. Rapport financier») ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la loi suisse et au contrat du 10 décembre 2021 entre la Confédération suisse, représentée par l'Office fédéral de l'environnement, et la mandatée.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers». Nous sommes indépendants de VetroSwiss, conformément aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Paragraphe d'observation – base de la présentation des comptes

Nous attirons l'attention sur la note 2 de l'annexe des états financiers, qui décrit la base de la présentation des comptes. Les états financiers ont été établis afin de soutenir VetroSwiss en matière de respect des dispositions relatives à la présentation des comptes, dans le cadre du contrat susmentionné. En conséquence, il se peut que les états financiers ne soient pas adaptés à un autre objectif. Ce point ne modifie pas notre opinion d'audit.

#### Responsabilités de la mandatée relatives aux états financiers

La mandatée est responsable de l'établissement des états financiers conformément aux dispositions relatives à la présentation des comptes et au contrat du 10 décembre 2021 entre la Confédération suisse, représentée par l'Office fédéral de l'environnement, et la mandatée. Elle est, en outre, responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des états financiers, la mandatée est responsable d'évaluer la capacité de VetroSwiss à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de VetroSwiss à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la mandatée a l'intention de liquider VetroSwiss ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Les responsables de la surveillance sont chargés de la surveillance du processus de présentation des comptes.

#### **Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NA-CH permette de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Nous communiquons à la mandatée, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young AG

Philippe Wenger  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Cédric Meyer  
Expert-réviseur agréé

### 3. Séries temporelles

#### 3.1. Recettes nettes de la TEA

	Recettes nettes (CHF)	Evolution (%)
<b>2023</b>	<b>31'340'179</b>	<b>106.5%</b>
2022	33'662'650	114.4%
2021	34'995'535	118.9%
2020	33'849'933	115.0%
2019	33'196'795	112.8%
2018	32'470'684	110.3%
2017	31'953'430	108.6%
2016	31'287'834	106.3%
2015	31'457'082	106.9%
2014	31'362'106	106.5%
2013	30'864'714	104.9%
2012	30'984'027	105.3%
2011	31'879'377	108.3%
2010	31'463'491	106.9%
2009	30'640'639	104.1%
2008	29'924'132	101.7%
2007	30'455'538	103.5%
2006	29'505'056	100.2%
2005	29'500'632	100.2%
2004	29'353'165	99.7%
2003	29'434'387	100.0%
2002	24'965'057	-

### 3.2. Tarif de l'indemnité standard

	<b>Tarif de l'indemnité standard</b>	<b>Evolution</b>
	(CHF)	(%)
<b>2023</b>	<b>96.00</b>	<b>91.4%</b>
2022	98.00	93.3%
2021	97.00	92.4%
2020	94.00	89.5%
2019	94.00	89.5%
2018	91.00	86.7%
2017	91.00	86.7%
2016 <sup>4)</sup>	91.00	86.7%
2015 <sup>3)</sup>	99.00	94.3%
2014	93.50	89.0%
2013	93.50	89.0%
2012	96.00	91.4%
2011	100.00	95.2%
2010	101.00	96.2%
2009	100.00	95.2%
2008	99.00	94.3%
2007	107.00	101.9%
2006 <sup>2)</sup>	105.00	100.0%
2005 <sup>2)</sup>	108.00	102.9%
2004 <sup>2)</sup>	117.00	111.4%
2003	105.00	100.0%
2002 <sup>1)</sup>	82.35	-

<sup>1)</sup> En 2002, 3 millions de francs ont été versés dans un fonds au titre de réserve pour distributions futures.

<sup>2)</sup> En 2004 - 2006, 1 million de francs ont été retirés, chaque année, du fonds de réserve pour distributions futures et versés.

<sup>3)</sup> En 2015, une indemnité exceptionnelle de 5,50 francs par tonne a été versée en plus de l'indemnité standard.

<sup>4)</sup> En 2016, 265'000 francs suisses ont été affectés au fonds en tant que réserve pour distributions futures.



### 3.3. Quantité collectée

	<b>Quantité collectée</b> (Tonnes)	<b>Evolution</b> (%)
<b>2023</b>	<b>357'043</b>	<b>121.1%</b>
2022	368'556	125.0%
2021	379'144	128.6%
2020	380'115	128.9%
2019	356'290	120.9%
2018	352'074	119.4%
2017	344'089	116.7%
2016	342'476	116.2%
2015	334'811	113.6%
2014	329'980	111.9%
2013	331'845	112.6%
2012	324'729	110.1%
2011	321'554	109.1%
2010	318'301	108.0%
2009	315'974	107.2%
2008	310'287	105.2%
2007	305'000	103.5%
2006	302'080	102.5%
2005	293'822	99.7%
2004	298'839	101.4%
2003	294'814	100.0%
2002	283'752	-

### 3.4. Types de collecte et de valorisation

	Verre entier	Tessons triés		Tessons non triés
		(Pour verre neuf ou produits écologiques)	(Pour verre neuf ou produits écologiques)	(Autre valorisation)
<b>2023</b>	<b>0.4%</b>	<b>69.6%</b>	<b>29.9%</b>	<b>0.0%</b>
2022	0.5%	69.8%	29.7%	0.0%
2021	0.5%	71.6%	27.8%	0.0%
2020	0.6%	72.1%	27.3%	0.0%
2019	0.7%	69.9%	29.4%	0.0%
2018	0.6%	71.3%	27.9%	0.1%
2017	0.8%	71.4%	27.8%	0.1%
2016	1.2%	70.6%	28.0%	0.1%
2015	5.7%	66.0%	28.1%	0.1%
2014	1.2%	71.4%	27.2%	0.2%
2013	1.4%	70.4%	28.2%	0.03%
2012	1.2%	70.1%	28.7%	0.04%
2011	1.3%	70.7%	27.9%	0.03%
2010	1.6%	69.6%	28.7%	0.2%
2009	1.5%	69.8%	28.5%	0.2%
2008	1.5%	69.7%	25.9%	3.0%
2007	1.6%	68.9%	24.0%	5.5%
2006	1.8%	68.8%	20.2%	9.2%
2005	2.3%	66.4%	19.2%	12.1%
2004	2.4%	62.9%	2.9%	31.7%
2003	2.3%	62.0%	3.0%	32.7%
2002	2.2%	59.2%	2.6%	36.0%

### 3.5. Utilisation des moyens

	Collecte du verre usagé	Activités d'information	Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités
<b>2023</b>	<b>93.2%</b>	<b>3.6%</b>	<b>3.2%</b>
2022	93.6%	3.3%	3.0%
2021	93.5%	3.2%	3.2%
2020	93.6%	3.3%	3.1%
2019	93.0%	3.6%	3.3%
2018	92.4%	4.0%	3.6%
2017	91.9%	4.3%	3.8%
2016	90.7%	4.9%	4.4%
2015	91.4%	3.8%	4.9%
2014 <sup>1)</sup>	93.6%	3.7%	2.6%
2013	91.4%	5.3%	3.3%
2012	91.8%	4.9%	3.3%
2011	92.3%	4.5%	3.2%
2010	92.4%	4.4%	3.2%
2009	92.5%	4.3%	3.1%
2008	92.2%	4.5%	3.3%
2007	92.4%	4.5%	3.1%
2006	92.7%	4.0%	3.4%
2005	92.2%	4.6%	3.2%
2004	93.4%	3.5%	3.1%
2003	92.5%	4.5%	2.9%
2002	89.8%	6.6%	3.6%

<sup>1)</sup> Déplacement partiel des coûts de l'année 2014 sur l'année 2015, y.c. la part des coûts de traitement de l'organisation précédente ainsi que les coûts pour la restructuration de l'organisation.